



Bobigny, le 4 juillet 2007

A Mesdames et Messieurs les Députés de Seine-Saint-Denis

N/Réf. : TD/AT - 07/07/070

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, sur le département, nous sommes particulièrement préoccupés par une recrudescence de procédures répressives à l'encontre de militants syndicaux.

Cette situation est inquiétante, elle constitue une grave remise en cause du droit syndical, elle porte préjudice à des militants intègres, animés de la seule volonté de défendre les intérêts des salariés.

Dans ces conditions, nous considérons qu'il faut préserver et développer le « dialogue social », et qu'il faut obtenir l'annulation de toutes les sanctions disciplinaires dont font l'objet les militants syndicaux dans la période.

Ainsi, nous demandons l'annulation des procédures ou des sanctions touchant Henri TAMAR à Drancy (service public territorial), Ali BETTAHAR et de son épouse à Tremblay (dossier ATAC), Manuel GONCALVES à Roissy (SERVAIR), Nesr-Eddine BENNACER à la CNIM-CTS à La Courneuve et Hortense DUFOUR à Pantin (Fabio Lucci), sanctionnés par les directions d'entreprise, poursuivis par les tribunaux, condamnés pour leur expression syndicale dans le cadre de leurs mandats représentatifs.

L'action syndicale ne doit pas être criminalisée. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir pour que la loi d'amnistie (qui chaque année est débattue vers le 14 juillet à l'Assemblée Nationale) prenne en compte la nécessité de réintégrer totalement les syndicalistes dans leur droit et dignité.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry DUMEZ  
Secrétaire Général de l'UD CGT 93